

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

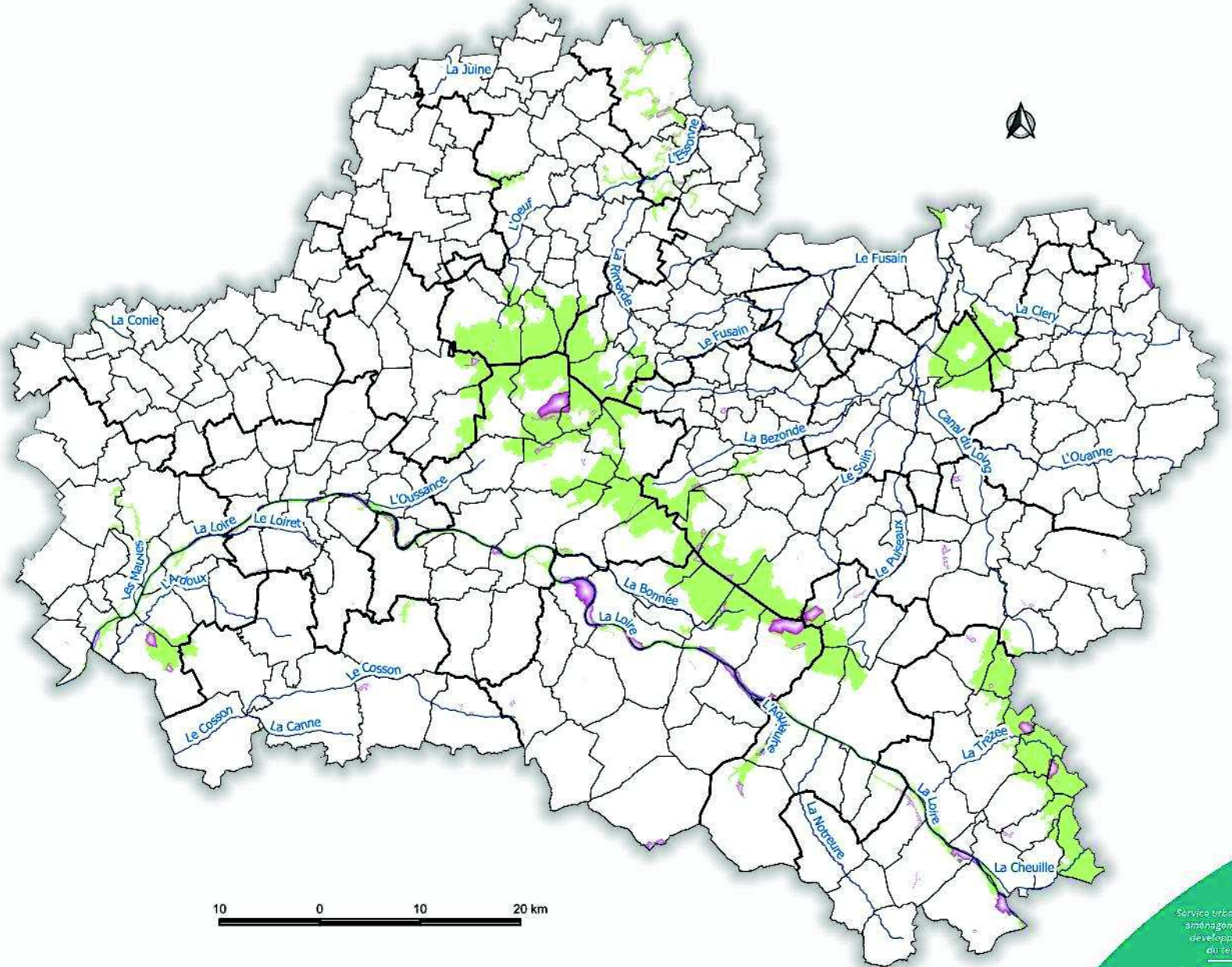
Les ZNIEFF sont des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, qui présentent des intérêts de préservation et de conservation afin de respecter l'équilibre écologique des lieux.

On distingue deux types de ZNIEFF :

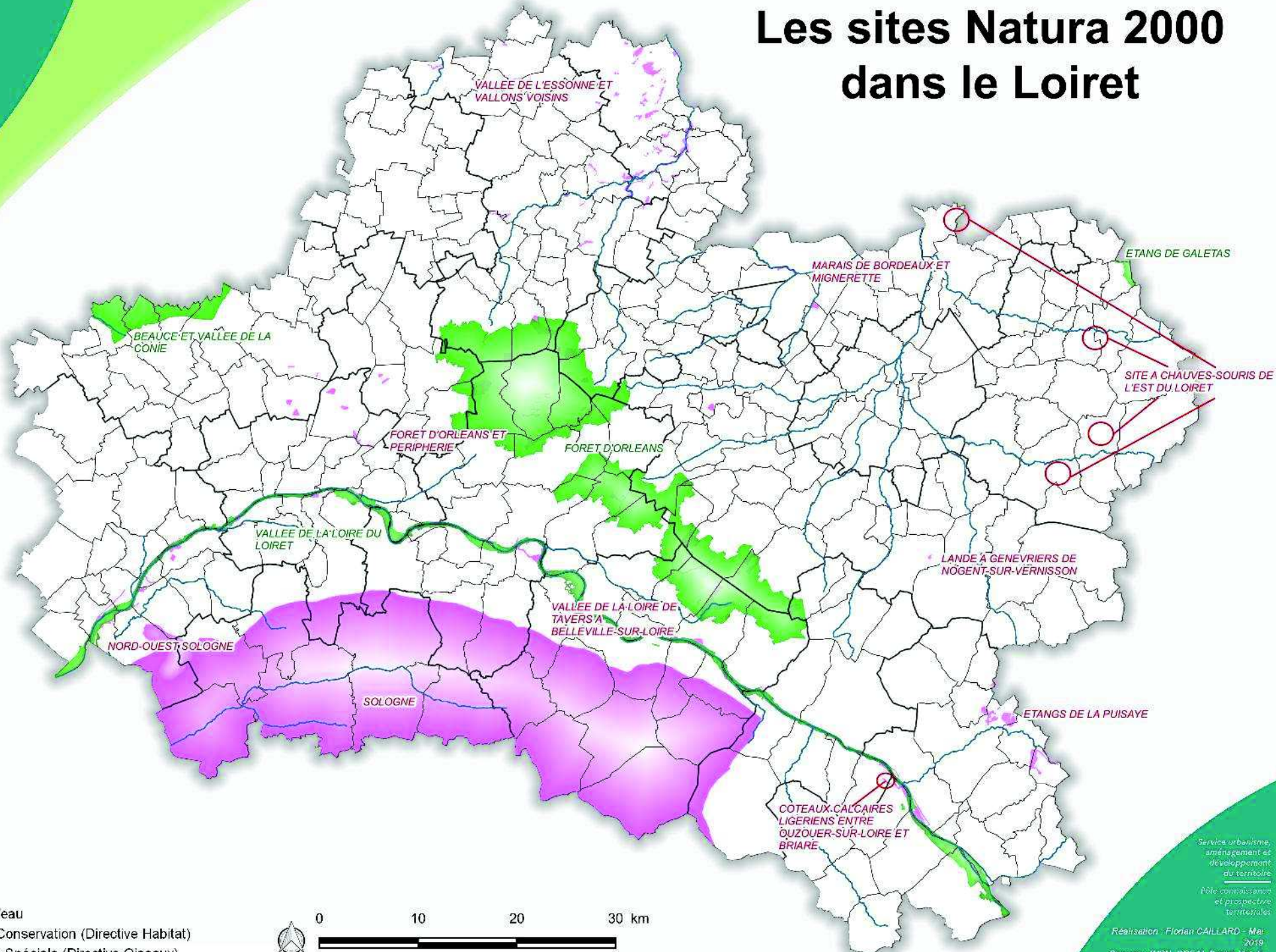
- Les ZNIEFF de type 1, pour la protection des zones sensibles accueillant des espèces ou milieux rares.
- Les ZNIEFF de type 2, pour la protection des grands ensembles tels que les massifs forestiers, vallées, etc... qui représentent des réservoirs de biodiversité propre.

Dans le Loiret, la plus grande zone d'intérêt se situe dans le massif d'Orléans et ses 36086 ha, importante pour l'avifaune. Viennent ensuite les ZNIEFF de la Loire (Blésoise, Orléanaise et Berrichonne), respectivement les lits majeur et mineur du fleuve, qui, parsemées d'îles et de grèves sableuses, sont des étapes migratoires, des territoires de chasse et de reproduction des espèces.

-  EPCI
-  Commune
-  Principaux cours d'eau
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2



Les sites Natura 2000 dans le Loiret



- EPCI
- Communes
- Principaux cours d'eau
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)
- Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)



M:_NATURE PAYSAGE BIODIVERSITE\N_ZONAGE_NATURE\2-Traitement\ZSC et ZPS.ggs

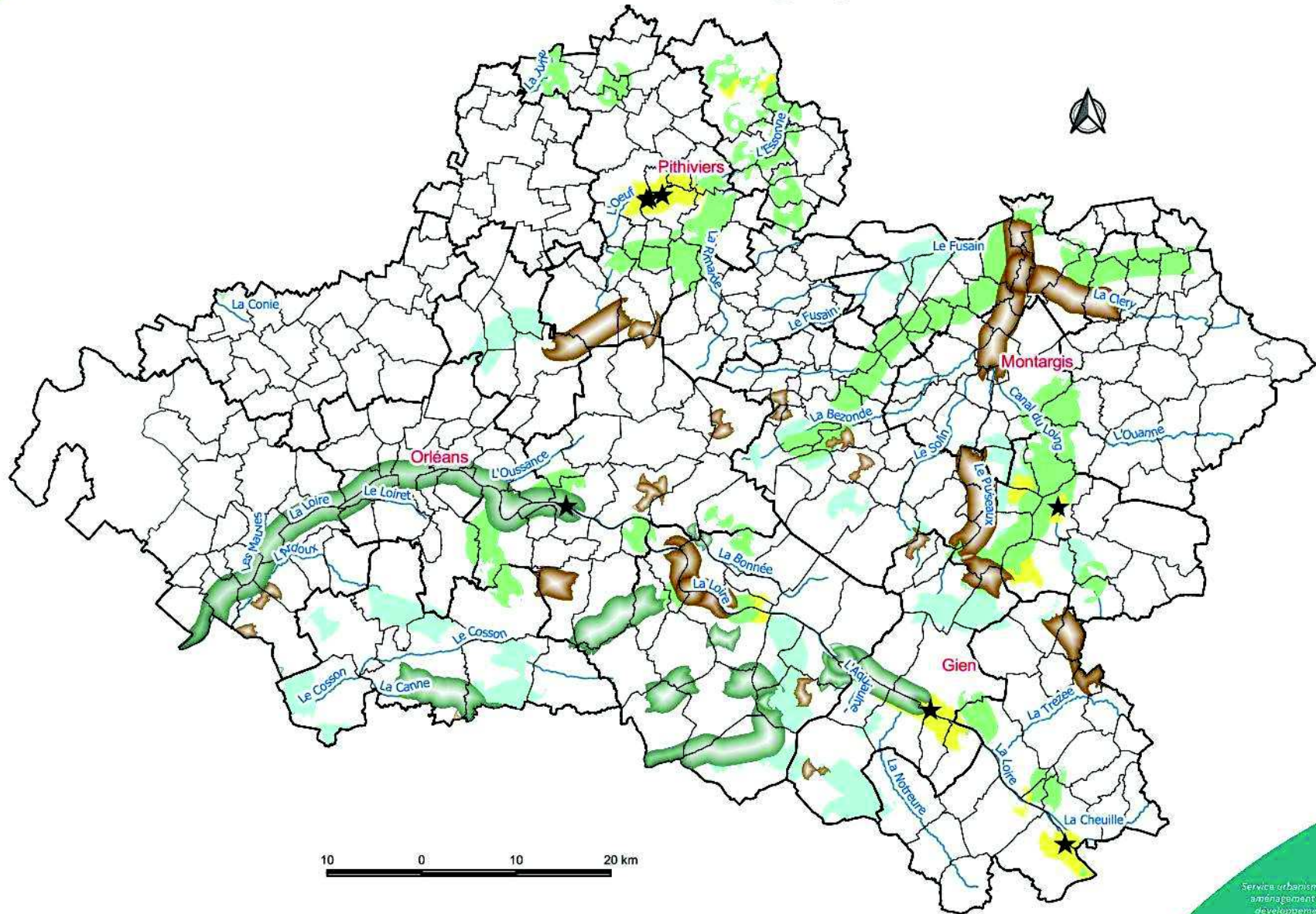
Service urbanisme,
aménagement et
développement
du territoire
Pôle connaissance
et prospective
territoriales

Réalisation : Florian CAILLARD - Mai 2019
Sources : INPN, DREAL Centre Val de Loire
Fond cartographique : BD Cartho

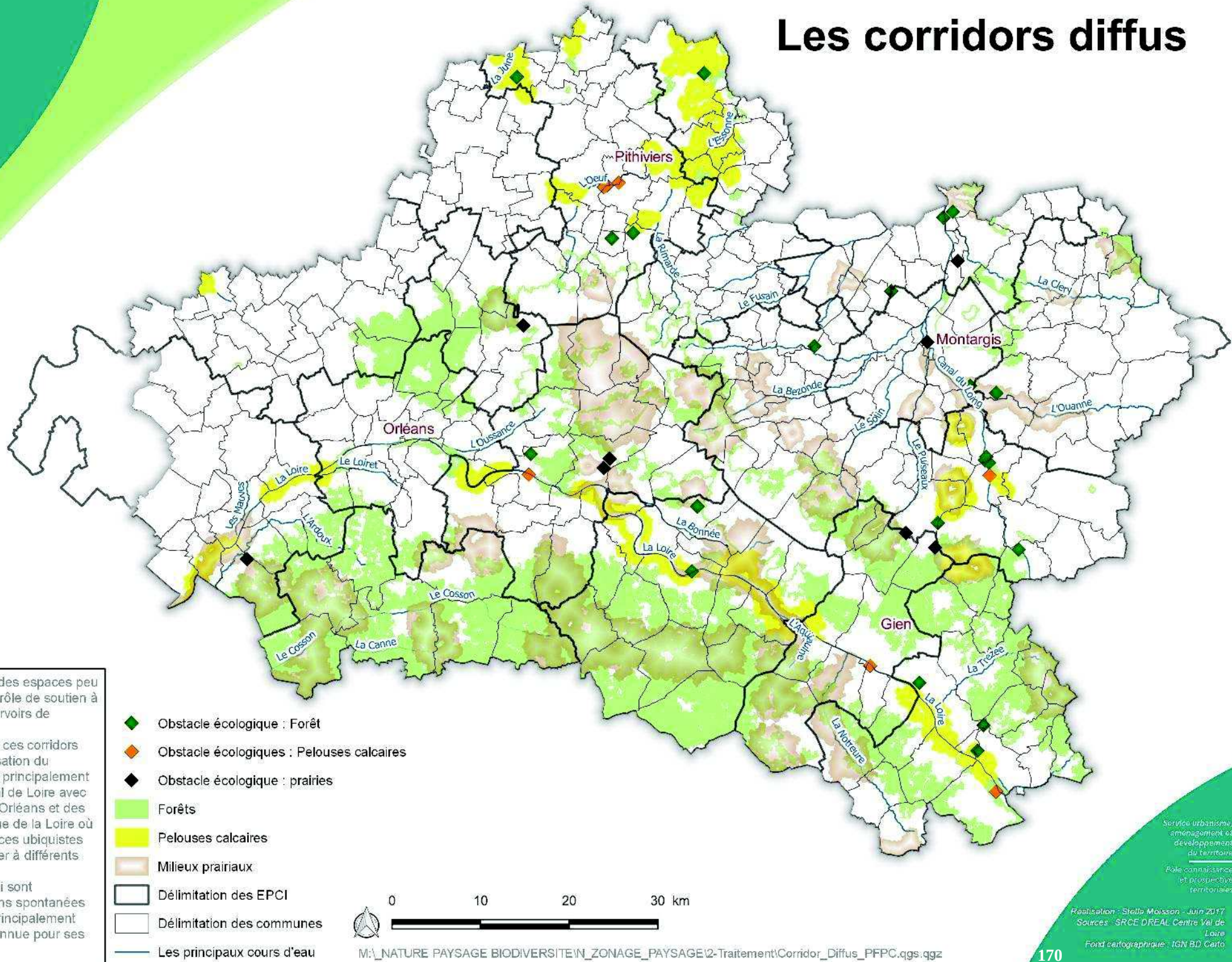
Un territoire recouvert de corridors écologiques

Les corridors écologiques sont des connexions entre des réservoirs de biodiversité favorisant le déplacement des espèces.
 Dans le Loiret, ces corridors sont présents sur l'ensemble du territoire. On les retrouve principalement le long des cours d'eau tels que la Loire ou le canal du Loing.
 Ces continuités écologiques sont malheureusement fragmentées. Cela s'explique par l'influence humaine qui crée des obstacles (routes, étalement urbain) et empêche la libre circulation des espèces.

- ★ Obstacles écologiques
-  Landes acides
-  Prairies
-  Forêts
-  Pelouses calcaires
-  Milieux humides
-  Délimitation des EPCI
-  Principaux cours d'eau



Les corridors diffus



Les corridors diffus sont des espaces peu fragmentés qui jouent le rôle de soutien à la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité.

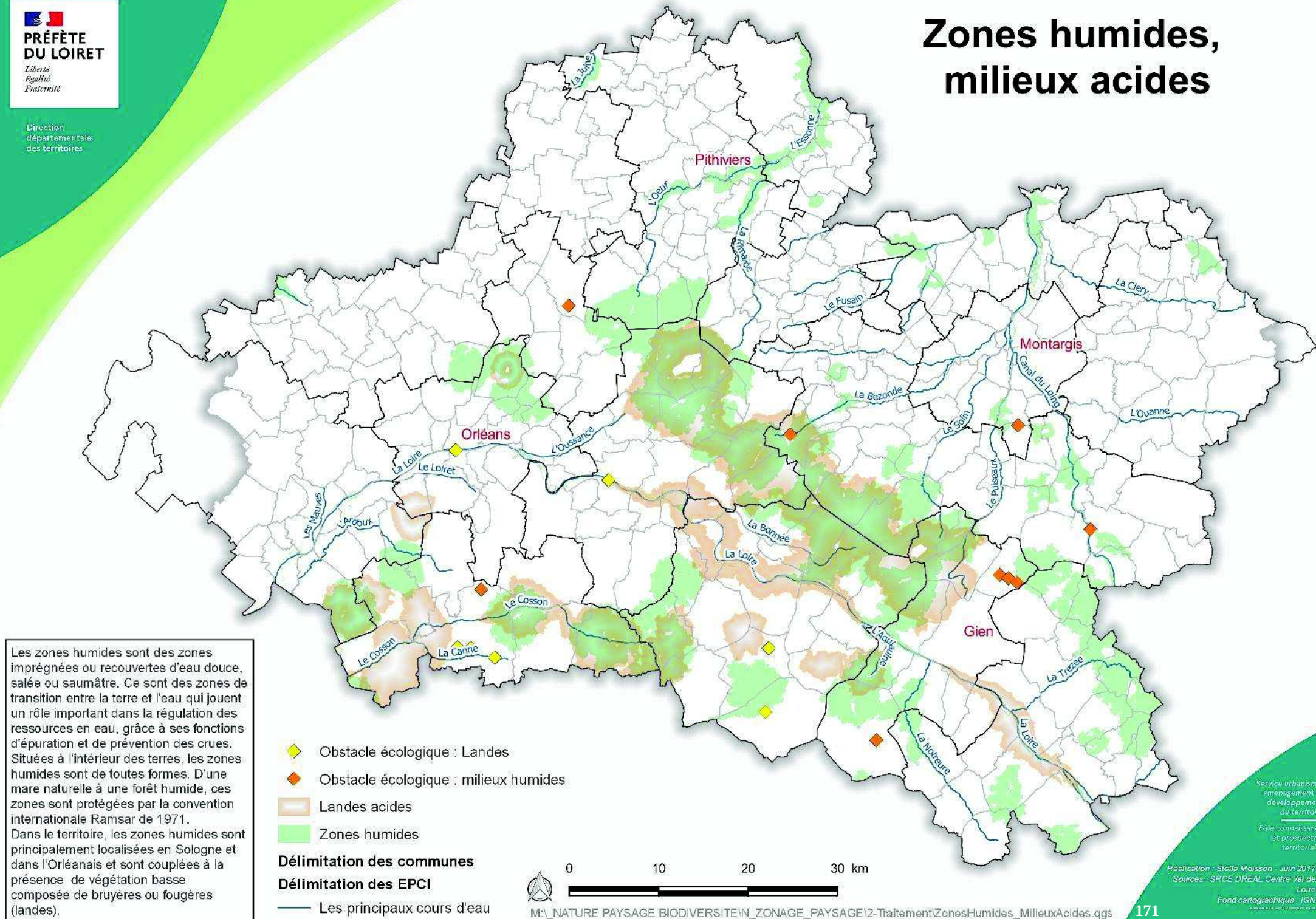
Sur le territoire du Loiret, ces corridors diffus sont liés à l'organisation du territoire. On les retrouve principalement en Sologne et dans le Val de Loire avec la présence de la forêt d'Orléans et des milieux prairiaux, ainsi que de la Loire où sont localisées des espèces ubiquistes (espèce pouvant s'adapter à différents milieux).

Les pelouses sèches, qui sont composées de végétations spontanées herbeuse et rase, sont principalement localisées en Beauce, connue pour ses sols calcaires.

- ◆ Obstacle écologique : Forêt
- ◆ Obstacle écologiques : Pelouses calcaires
- ◆ Obstacle écologique : prairies
- Forêts
- Pelouses calcaires
- Milieux prairiaux
- Délimitation des EPCI
- Délimitation des communes
- Les principaux cours d'eau



Zones humides, milieux acides



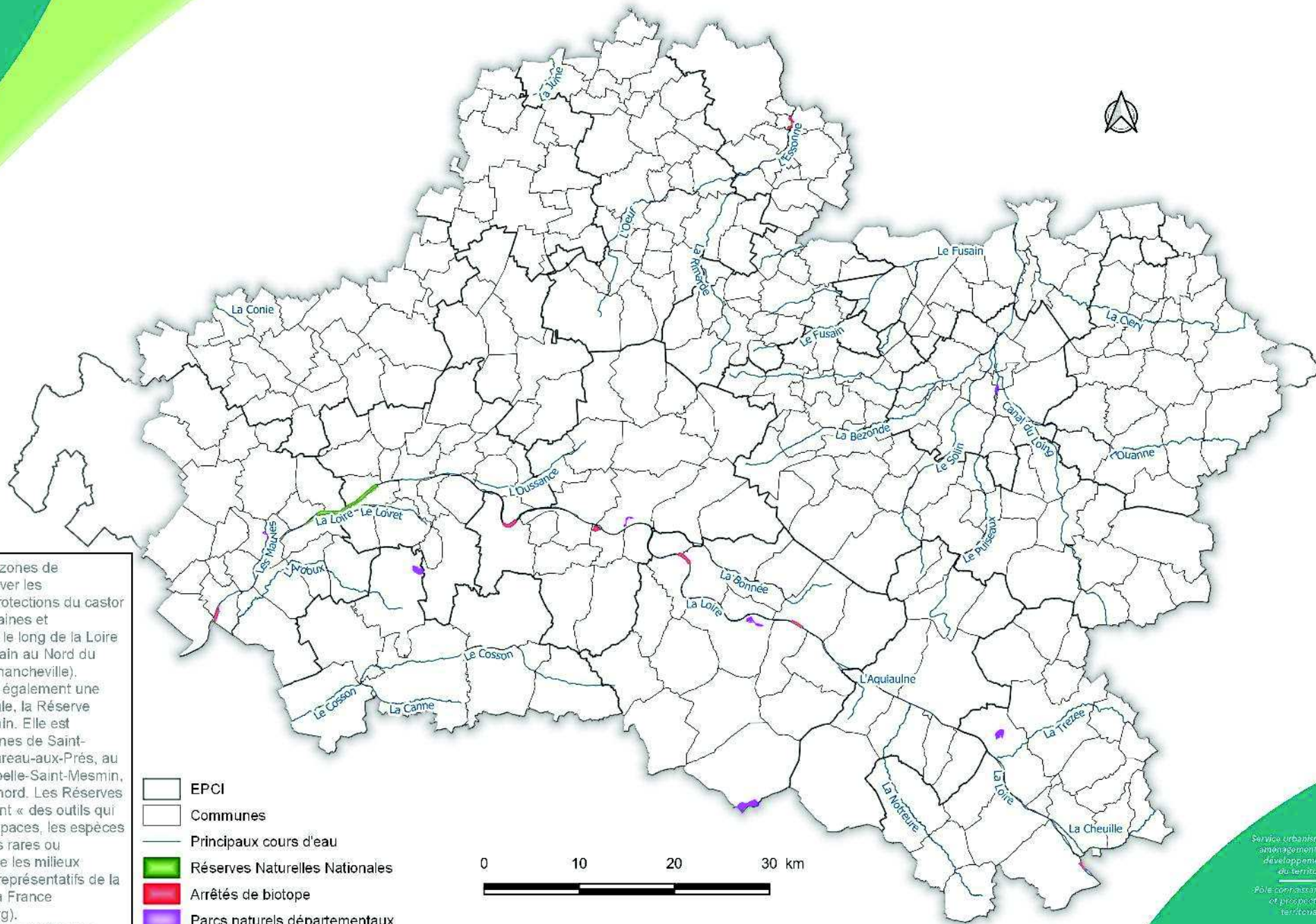
Les zones humides sont des zones imprégnées ou recouvertes d'eau douce, salée ou saumâtre. Ce sont des zones de transition entre la terre et l'eau qui jouent un rôle important dans la régulation des ressources en eau, grâce à ses fonctions d'épuration et de prévention des crues. Situées à l'intérieur des terres, les zones humides sont de toutes formes. D'une mare naturelle à une forêt humide, ces zones sont protégées par la convention internationale Ramsar de 1971. Dans le territoire, les zones humides sont principalement localisées en Sologne et dans l'Orléanais et sont couplées à la présence de végétation basse composée de bruyères ou fougères (landes).

- ◆ Obstacle écologique : Landes
- ◆ Obstacle écologique : milieux humides
- Landes acides
- Zones humides

Délimitation des communes
Délimitation des EPCI
 — Les principaux cours d'eau



Les espaces naturels protégés



Le Loiret bénéficie de 4 zones de protection afin de préserver les écosystèmes pour les protections du castor d'Europe, des sternes naines et pierregarins, des marais le long de la Loire et l'héronnière de Courpain au Nord du département (Orville, Dimancheville). Le département compte également une réserve naturelle nationale, la Réserve Naturelle de Saint Mesmin. Elle est localisée sur les communes de Saint-Privé-Saint-Mesmin, Mareau-aux-Prés, au sud de la Loire, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Chaingy et Saint-Ay au nord. Les Réserves Naturelles Nationales sont « des outils qui veillent à protéger les espaces, les espèces et les objets géologiques rares ou caractéristiques ainsi que les milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique de la France » (Réserves-naturelles.org). Le Loiret comprend également 7 parcs naturels départementaux.

-  EPCI
-  Communes
-  Principaux cours d'eau
-  Réserves Naturelles Nationales
-  Arrêtés de biotope
-  Parcs naturels départementaux

0 10 20 30 km



Zones potentiellement humides du territoire Loirétain

0 10 20 30 km

M:\BDD zones humides\Couches intersection\3-Résultats\Carte synthèse dreal.gqs

Limites administratives

- Département
- Circonscription administrative de bassin

SAGE

- Périmètre SAGE Val-Dhuy-Loiret
- Périmètre SAGE Nappe de Beauce

Masse d'eau

- Cours d'eau

Inventaires ZNIEFF

- ZNIEFF type I
- ZNIEFF type II

Niveau d'utilisation de l'étude

Zones humides Seine-Amont

- BD Topo / Photointerprétation / Prélocalisation
- BD Topo / Prélocalisation
- Photointerprétation / Prélocalisation
- Prélocalisation

Etude Essonne Amont

- Inventaire zones humides Essonne-Amont

Habitats

- Eaux douces stagnantes
- Prairies humides et mégaphorbiaies
- Eaux courantes
- Forêts riveraines
- Tourbières et marais

SAGE Val Dhuy Loiret

- Inventaire zones humides Val Dhuy - Loiret

SAGE Nappe de Beauce

Probabilité de présence de zones humides

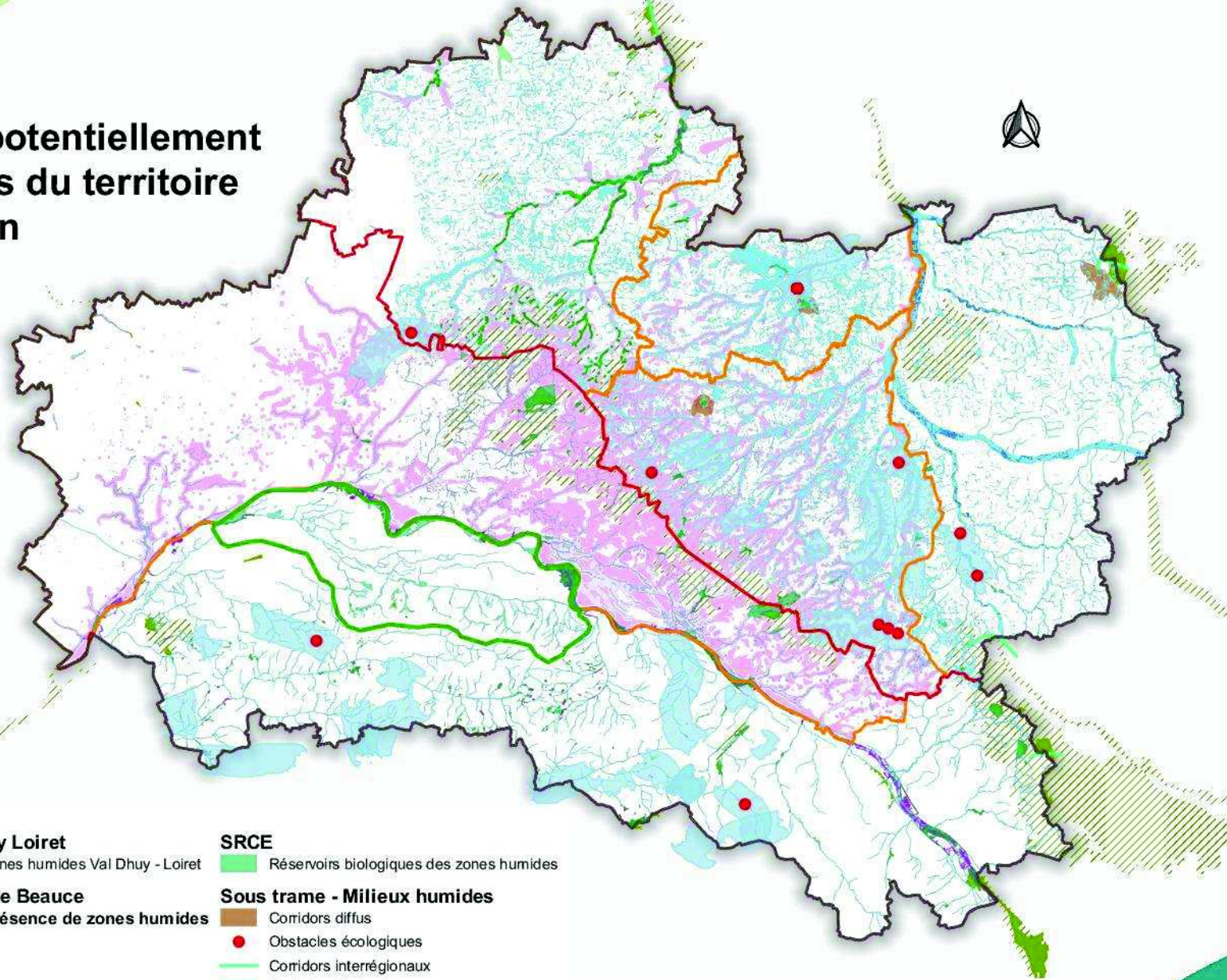
- Très forte
- Forte
- Moyenne
- Forte - Analyse historique
- Forte - Calcul théorique
- Forte - Calcul théorique - PIAO
- Moyenne - Intégration données
- Très forte - Observation

SRCE

- Réservoirs biologiques des zones humides

Sous trame - Milieux humides

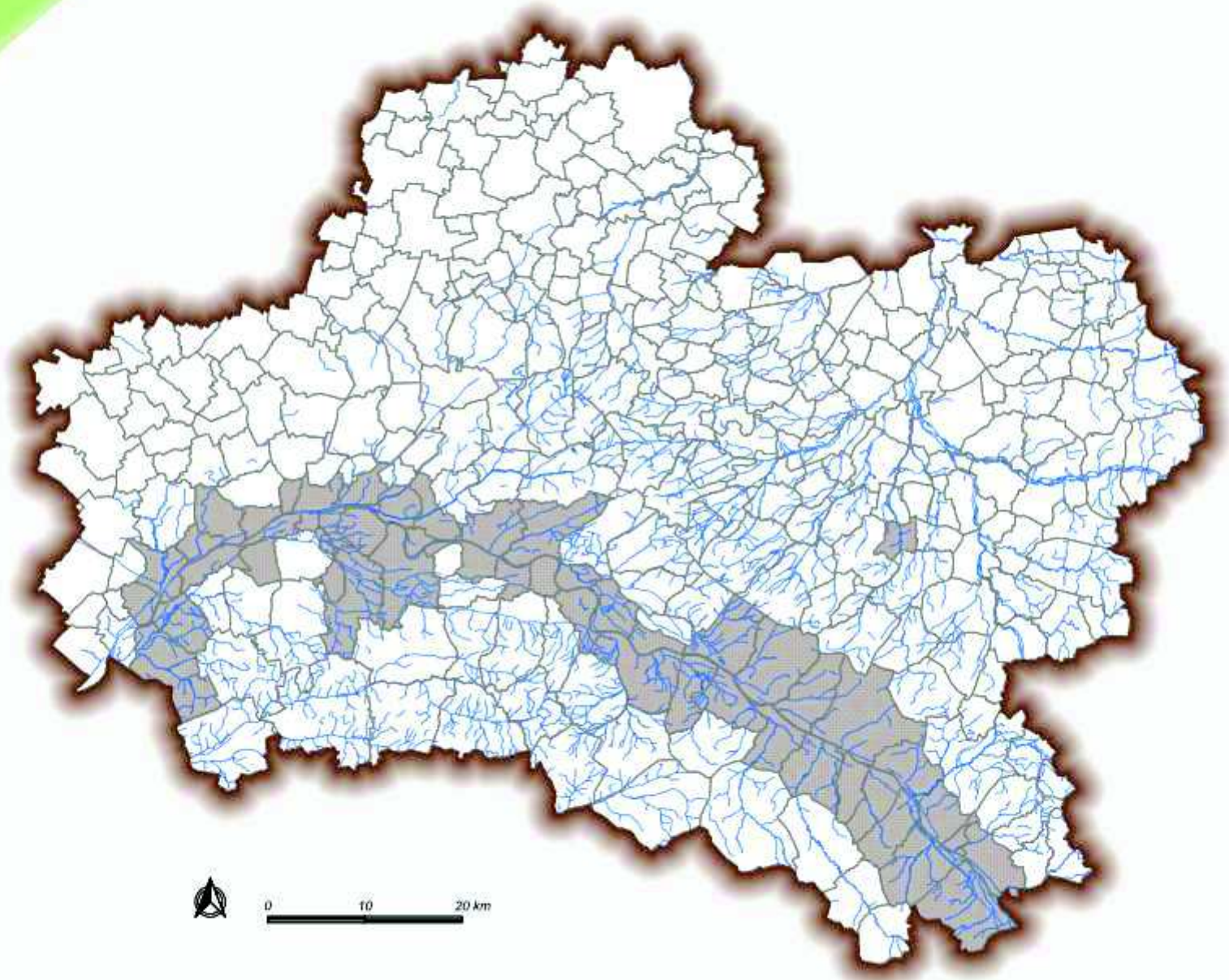
- Corridors diffus
- Obstacles écologiques
- Corridors interrégionaux
- Corridors écologiques



Sources :

- INRA (Milieux potentiellement humides)
- IFEN, MNHN (Milieux à composante humide)
- Réseau zones humides (Pré-localisation des zones humides du bassin Loire-Bretagne et versant du Loir - zones à dominante humide du bassin Seine-Normandie)
- DDT45 (Pré-localisation des zones humides - Seine Amont)
- Bureau d'études BIOTOPE (Etude Essonne Amont)
- DREAL Centre-Val de Loire (SRCE Centre-Val de Loire - Natura 2000)
- SAGE Nappe de Beauce
- SAGE Val Dhuy Loiret
- Museum National d'Histoire Naturelle (Inventaire ZNIEFF)

Répartition de la Loutre d'Europe sur les communes Loirétaines en 2019



Légende

-  Département
-  Cours d'eau
-  Commune

PRESENCE 2019

-  Loutre




0 10 20 km

Répartition du castor sur le réseau hydrographique Loirétain en 2019



Légende

-  Département
-  Commune

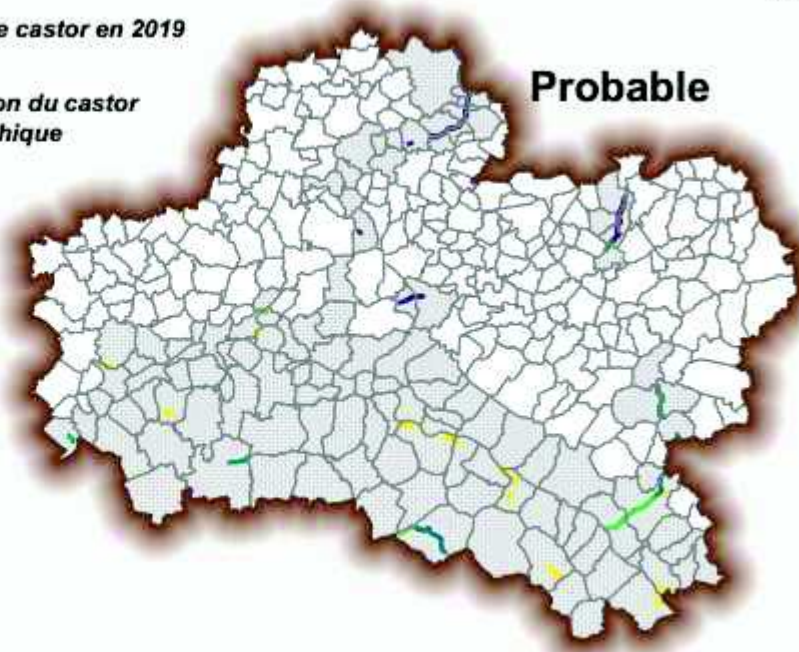
Commune à présence de castor en 2019
 oui

Évolution de la répartition du castor sur le réseau hydrographique entre 2000 et 2019

-  2000
-  2006
-  2007
-  2008
-  2009
-  2010
-  2011
-  2013
-  2014
-  2015
-  2016
-  2017
-  2018
-  2019

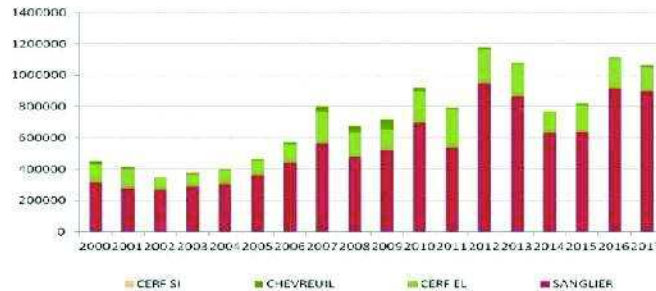


10 0 10 20 km



Les dégâts dus au gibier

Evolution des indemnités versées par espèces (€)

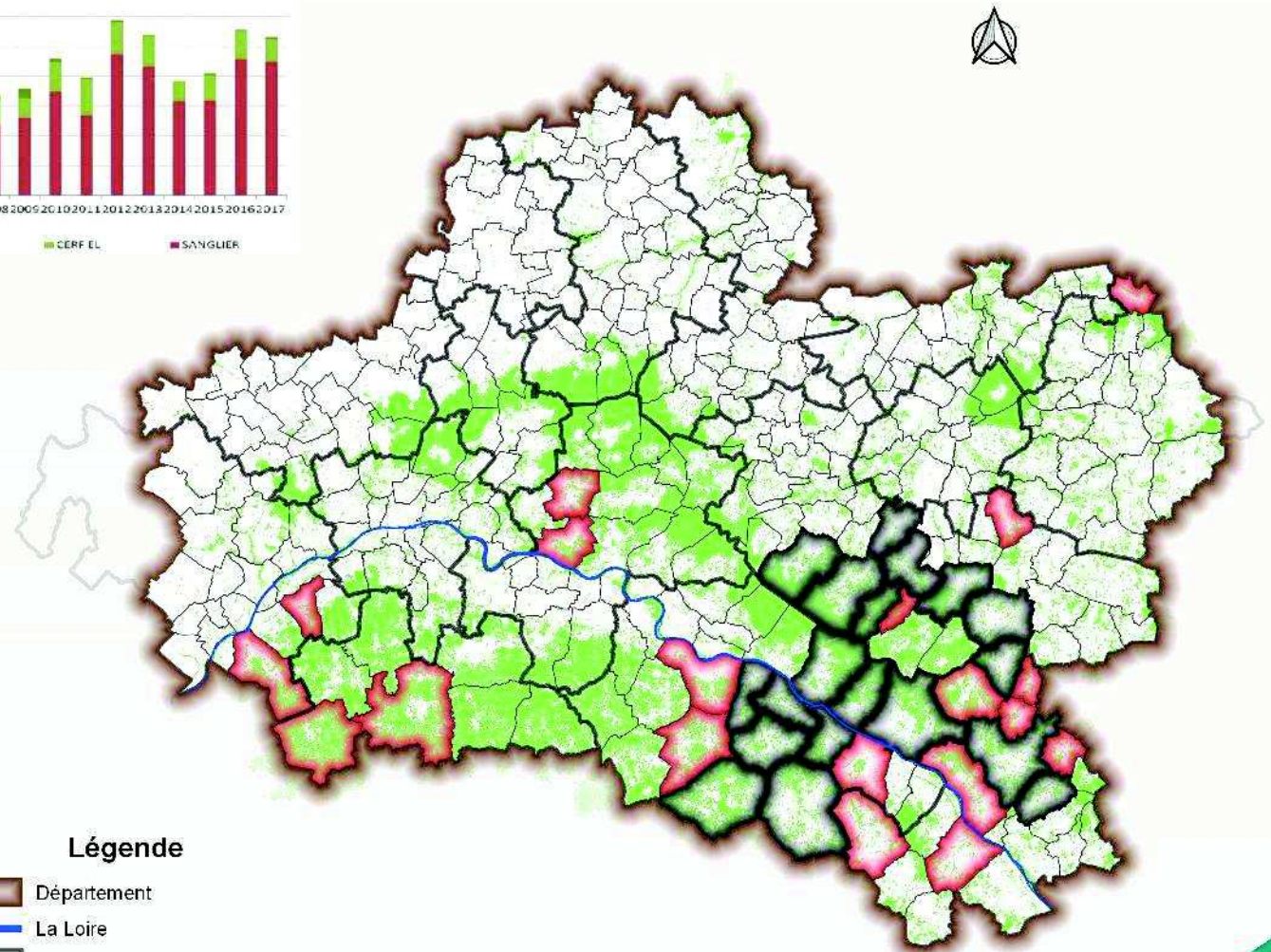


Critères utilisés pour réaliser le zonage sanglier :

- Les critères de dégâts : La surface détruite sur la commune par année, le pourcentage de SAU détruite sur la commune par année, et le montant des indemnités versées sur la commune par année;
- Les critères de prélèvement : Le nombre d'animaux prélevés pour 100 ha de surface boisée sur la commune par saison de chasse. Pour éviter certaines aberrations, les communes possédant moins de 200 ha de surface boisée ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Plan d'actions suivant les zones :

- Point noir :**
- Interdiction d'agrainage "grand gibier" en décembre, janvier, février et mars
 - Renseigner le carnet de prélèvements ou l'outil de saisie dématérialisé
 - Réaliser au moins une battue par mois entre le 1er octobre et fin mars
 - Prélever sans critère qualitatif ni quantitatif
 - Etablir une procédure d'intervention sur les territoires trop peu chassés ou qui accueillent une population de sangliers commettant des dégâts importants
- Point rouge :**
- Renseigner le carnet de prélèvements ou l'outil de saisie dématérialisé
 - Réaliser au moins une battue par mois entre le 1er octobre et fin mars
 - Prélever sans critère qualitatif ni quantitatif



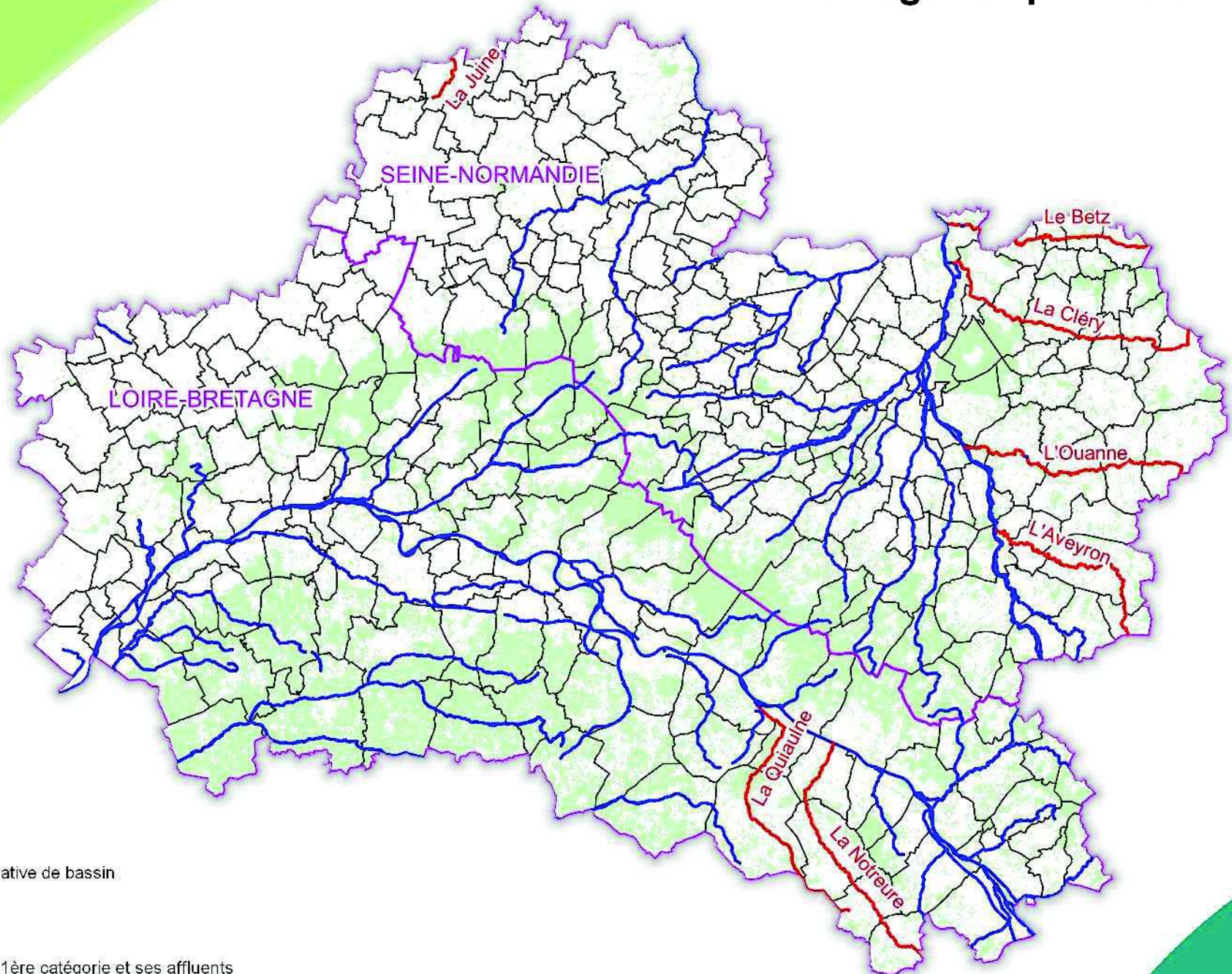
Légende

- Département
- La Loire
- EPCI à FP
- Commune
- Végétation

Zonage sanglier 2021 - 2022



- NOIRE
- ROUGE





-  Commune
-  Circonscription administrative de bassin
-  Formation végétale

Catégories piscicoles

-  Cours d'eau principal de 1ère catégorie et ses affluents
-  Cours d'eau principal de 2ème catégorie et ses affluents
Les canaux sont également classés en 2ème catégorie



M:_EAU\N_PECHE\2-Traitement\Cours_eau_piscicoles.qgs